



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Cahier thématique Alimentation

Territorialisation de la planification écologique en Hauts-de-France

Version 2 – Etape diagnostic - avril 2024

Cahiers thématiques : Précautions de lecture 1/2

Ces cahiers sont destinés à informer et à éclairer la décision du choix des leviers à porter au débat.

Ils compilent des données nationales provenant du SGPE et des données régionales. Les données nationales sont estampillées par « **Données nationales SGPE** ».

Nous attirons l'attention sur les trajectoires :

Nous avons retenu 3 options :

- les données utilisées au niveau national sont exploitées au niveau régional lorsque la maille le permet,
- à défaut, la trajectoire peut être calculée à partir de données spécifiquement régionales qui permettent de rattacher les trajectoires aux objectifs nationaux,
- et enfin, en dernière option, la trajectoire est calculée avec d'autres données qui permettent d'avoir une tendance sur le levier concerné. Dans ce cas de figure, il est plus complexe de rattacher la trajectoire à l'objectif de décarbonation.

Quand c'est possible les objectifs fixés dans les trajectoires peuvent être traduits en équivalent CO₂ grâce au simulateur du SGPE :

<https://planification-territoires.ecologie.gouv.fr/territoire/hauts-de-france/objectifs>

Projets accompagnés par les opérateurs et agences de l'État :

Ces cartes recensent et localisent les projets accompagnés et/ou financés entre 2019 et 2023 par les opérateurs et agences de l'État pour chaque levier.

ADEME : Agence de la Transition écologique

ANAH : Agence Nationale de l'Habitat

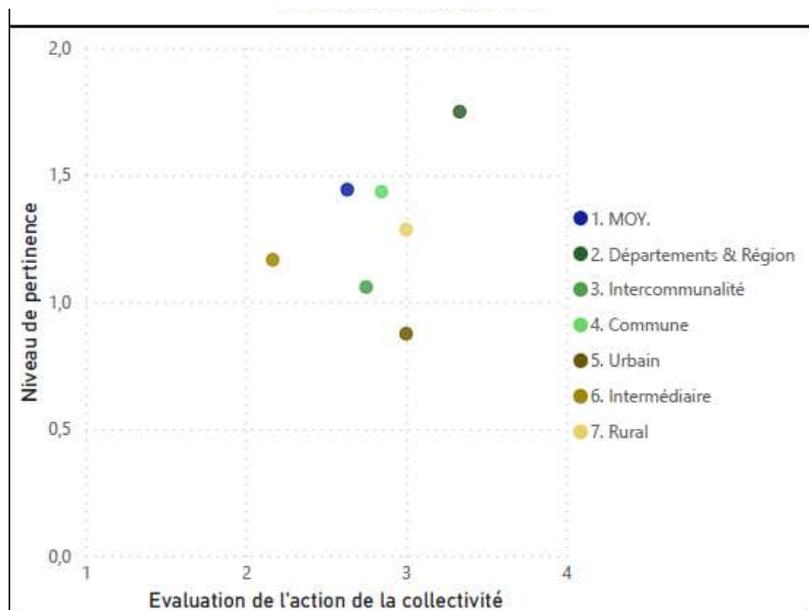
ANCT : Agence Nationale de Cohésion des Territoires

CEREMA : Centre Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

CDC : Caisse des Dépôts / Banque des Territoires

Cahiers thématiques : Précautions de lecture 2/2

Pour comprendre les axes « ordonnée » et « abscisse » des **retours des EPCI et collectivités**, les schémas ci-dessous établissent un lien entre les appréciations des questionnaires et la numérotation des graphiques :



Niveau de pertinence :

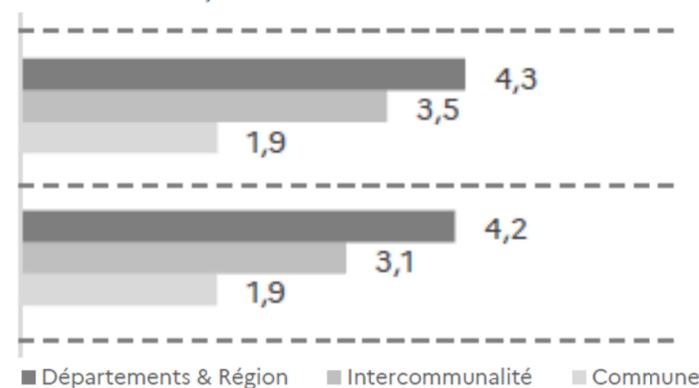
- 0 : non pertinent
- 1 : moyennement pertinent
- 2 : pertinent

Évaluation de l'action de la collectivité :

- 1 : plutôt non
- 2 : partiellement non
- 3 : partiellement oui
- 4 : plutôt oui

Niveau de mise en œuvre

1 = minimum ; 5 = maximum



Cette action est-elle déjà en cours de mise en œuvre ? » :

- 1 : je ne sais pas ou non pertinent
- 2 : plutôt non
- 3 : partiellement non
- 4 : partiellement oui
- 5 : plutôt oui

Alimentation : enjeux en Hauts-de-France

Restauration collective et loi EGALIM

Utiliser le levier de la restauration collective pour évoluer vers une alimentation durable et lutter contre le gaspillage

Justice sociale

Accès de tous à une alimentation de qualité et durable

Projets Alimentaires de Territoires (PAT)

Faire évoluer le comportement alimentaire vers une alimentation de qualité et durable et mettre en phase l'offre alimentaire des territoires avec les besoins

Générer, via le levier Alimentation, des opportunités pour actionner les leviers Agriculture

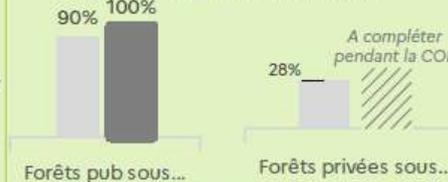
Panorama des leviers de préservation de la biodiversité et gestion des ressources en Hauts-de-France

Préservation des espaces naturels

Surface en aire protégée



Forêts sous gestion durable



Résorption de points noirs



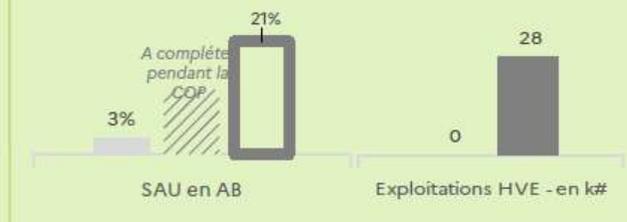
Restauration des habitats dégradés



Usage des phytosanitaires

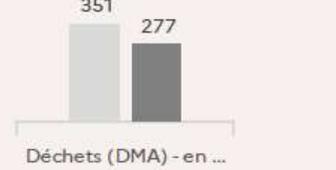


Développement du bio et HVE

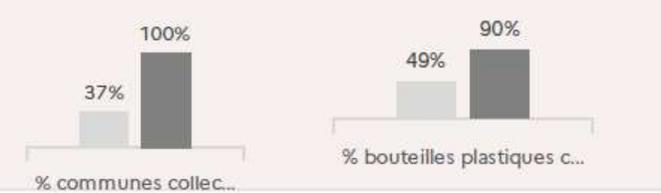


Economie circulaire

Déchets enfouis

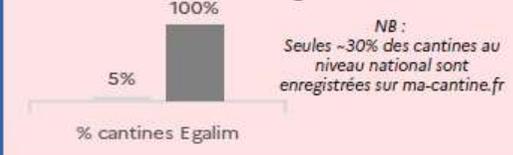


Collecte des biodéchets et bouteilles



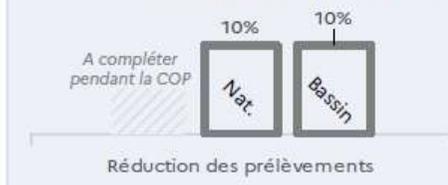
Alimentation

Part des cantines respectant les critères Egalim



Ressource en eau

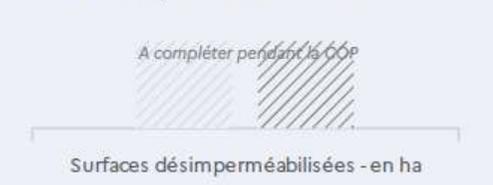
Sobriété dans l'utilisation



Protection des zones de captage



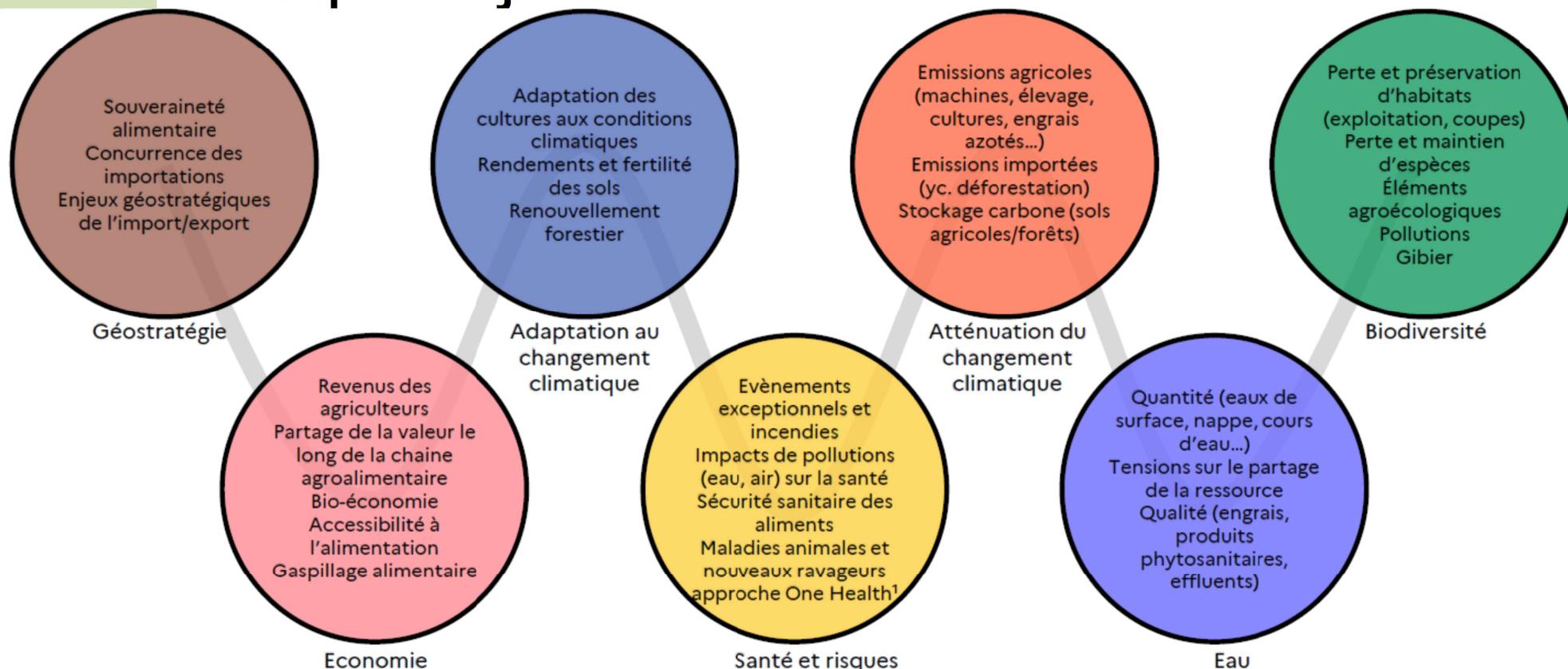
Désimperméabilisation



■ Dernière donnée régionale réalisée (2020, 21 ou 22) ■ Objectif régionalisé indicatif en 2030 □ Objectif national ou supra-régional

Agriculture et
espaces
naturels

Agriculture et espaces naturels à la croisée de multiples enjeux



1. Approche « Une seule santé » de conception et mise en œuvre de travaux, programmes ou politiques de santé pour lesquels plusieurs secteurs communiquent (ex. environnement / santé) et collaborent en vue d'améliorer les résultats en matière de santé publique – ex. sécurité sanitaire des aliments, lutte contre les zoonoses (maladies susceptibles de se transmettre de l'animal à l'homme et inversement) lutte contre la résistance aux antibiotiques

Données nationales SGPE

Alimentation

Levier 35 : Loi Egalim / climat et résilience

Alimentation

35 – Loi Egalim
Climat et résil.

Levier 35 : Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier vise à suivre le respect de récentes prescriptions législatives (lois Egalim, Climat et Résilience), qui imposent obligatoirement depuis 2022 pour la restauration collective :

- 50% de produits durables et de qualité
- Parmi ces produits, 20% de produits bios

Enjeu (2019) : en France, l'Agence Bio évaluait à 4,5% la part de bio en restauration collective.

Cible nationale et implications

Constat : la plateforme « Ma Cantine » a vocation à recueillir les données permettant d'évaluer le respect de cette obligation. Malgré un taux de renseignement insuffisant, il semble que, à date, l'obligation ne soit respectée que dans de rares cas (taux de Bio estimé à 13,1% pour 2022 sur les télédéclarants)

Cible 2030 : 100% de respect des obligations légales dans tous les lieux de restauration collective

Solutions :

Promouvoir l'utilisation de «Ma Cantine»
Renforcer l'accompagnement des cantines : soutien financier, partage de bonnes pratiques, aide au suivi des achats, formation des cuisiniers etc...

Clé de répartition territorialisation

Respect de la cible de 100% des obligations légales

Données nationales SGPE

Alimentation

Levier 35 : état des lieux

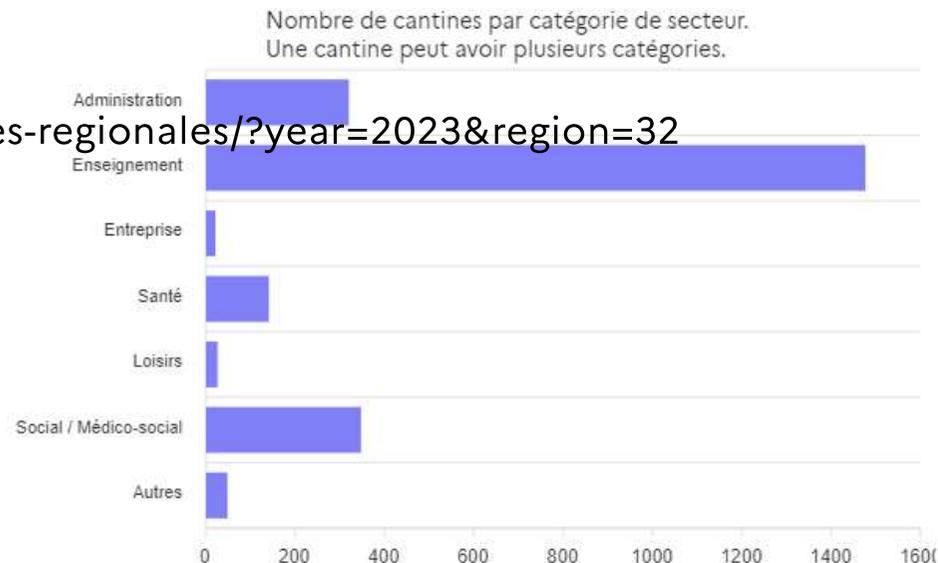
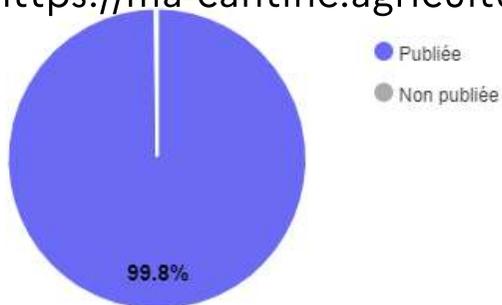
35 – Loi Egalim
Climat et résil.

Les chiffres pour « Hauts-de-France »

Au total, nous avons **2384** cantines sur cette région.

2379 cantines ont publié leurs données.

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/statistiques-regionales/?year=2023®ion=32>



D'autres données disponibles via ce lien :

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/statistiques-regionales/?year=2023®ion=32>

Alimentation

Levier 35 : état des lieux

35 – Loi Egalim
Climat et résil.

Qualité de produits en 2023

Parmi les 1013 cantines qui ont commencé un diagnostic :



D'autres données disponibles via ce lien :

<https://ma-cantine.agriculture.gouv.fr/statistiques-regionales/?year=2023®ion=32>

Levier 35 : Rôle des acteurs et principales mesures existantes

Rôle des collectivités :

- Promotion de légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective (écoles, collèges et lycées notamment)
- Mise en place de centrales d'achat pour favoriser les produits locaux, déploiement de Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)
- Mise en application du menu végétarien et expérimentation de l'option végétarienne quotidienne en cas de choix multiple

Rôle des filières / entreprises:

- Participer aux Projets Alimentaires Territoriaux
- S'inscrire sur « Ma cantine » pour les restaurations collectives du secteur privé

Rôle de l'Etat:

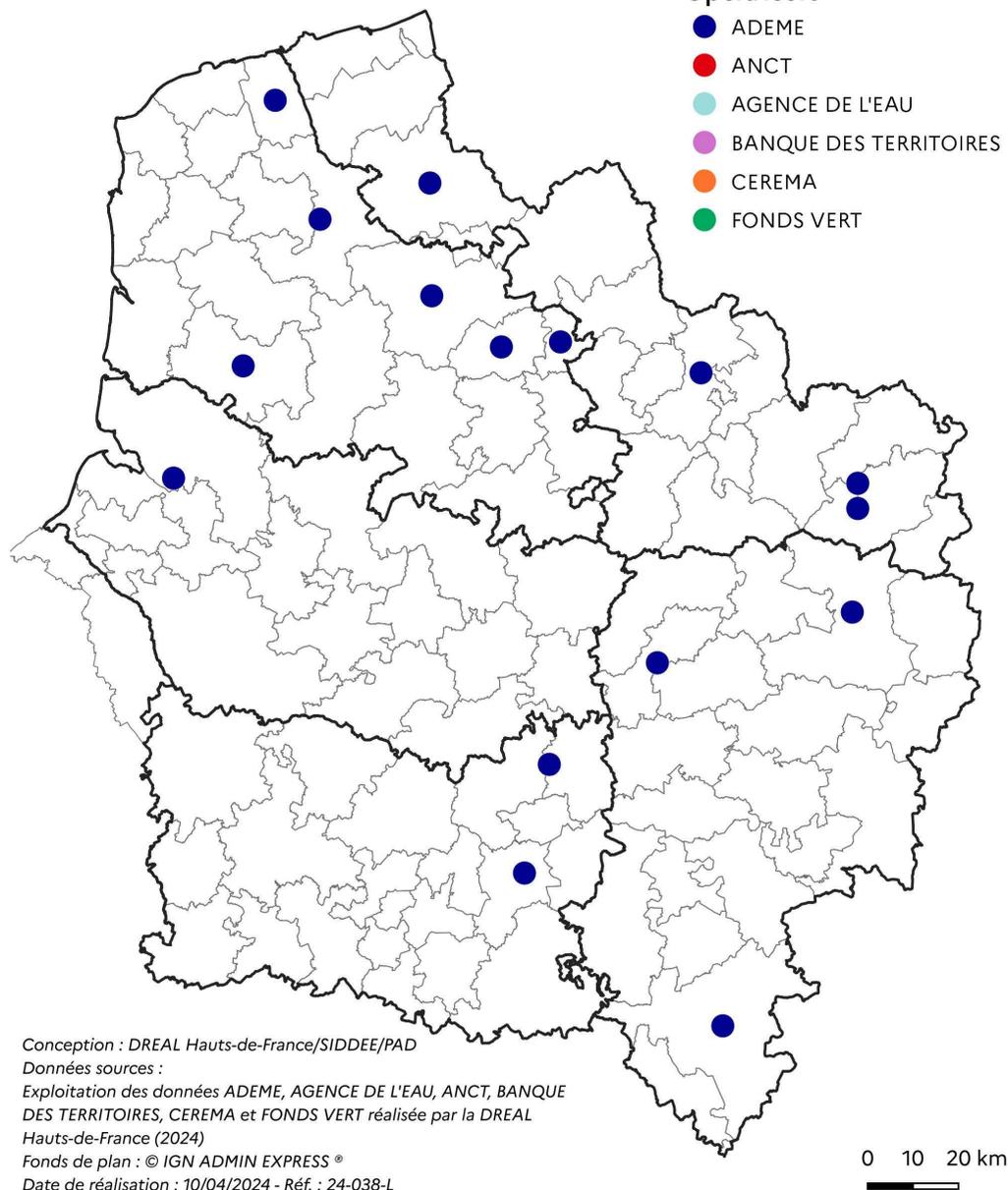
- Mobilisation des collectivités territoriales, à travers le renforcement de l'aide à la tarification sociale des cantines rurales
- Déploiement de « Ma cantine », comme outil central d'information et d'accompagnement, avec une rénovation du parcours utilisateur, une mise en avant de l'outil gratuit de suivi des achats, d'un outil de diagnostic pour lutter contre le gaspillage, d'outils pour les menus végétariens, etc...
- Déploiement des PAT

Rôle des citoyens :

- S'informer sur « Ma cantine » sur les lieux de restauration collective fréquentés
- S'intéresser à l'alimentation proposée dans les lieux de restauration collective (origine, etc..)

Levier 35 : Projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

En cours d'élaboration :
Ce document a été réalisé
sur la base d'un premier
croisement des BDD des
différents opérateurs. Il
conviendra de faire
converger les supports de
suivi des projets et d'affiner,
en fonction des catégories
plus précises de projets,
l'offre d'accompagnement.



Alimentation

35 – Loi Egalim
Climat et résil.

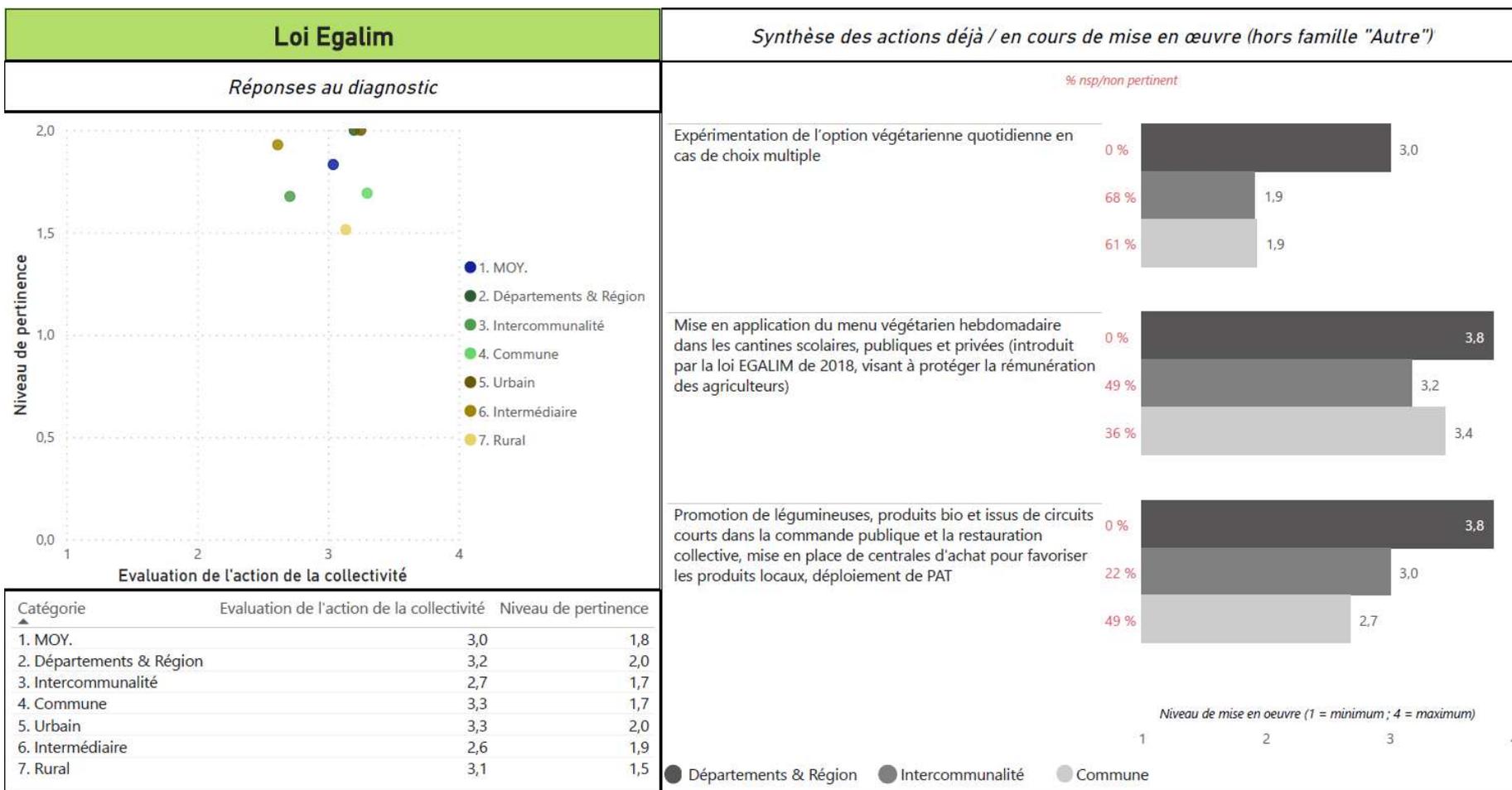
Levier 35 : typologies de projets accompagnés par les agences et opérateurs de l'État entre 2019 et 2023

Opérateurs	Types de projets accompagnés
ADEME	Accompagnement des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)

Alimentation

35 – Loi Egalim
Climat et résil.

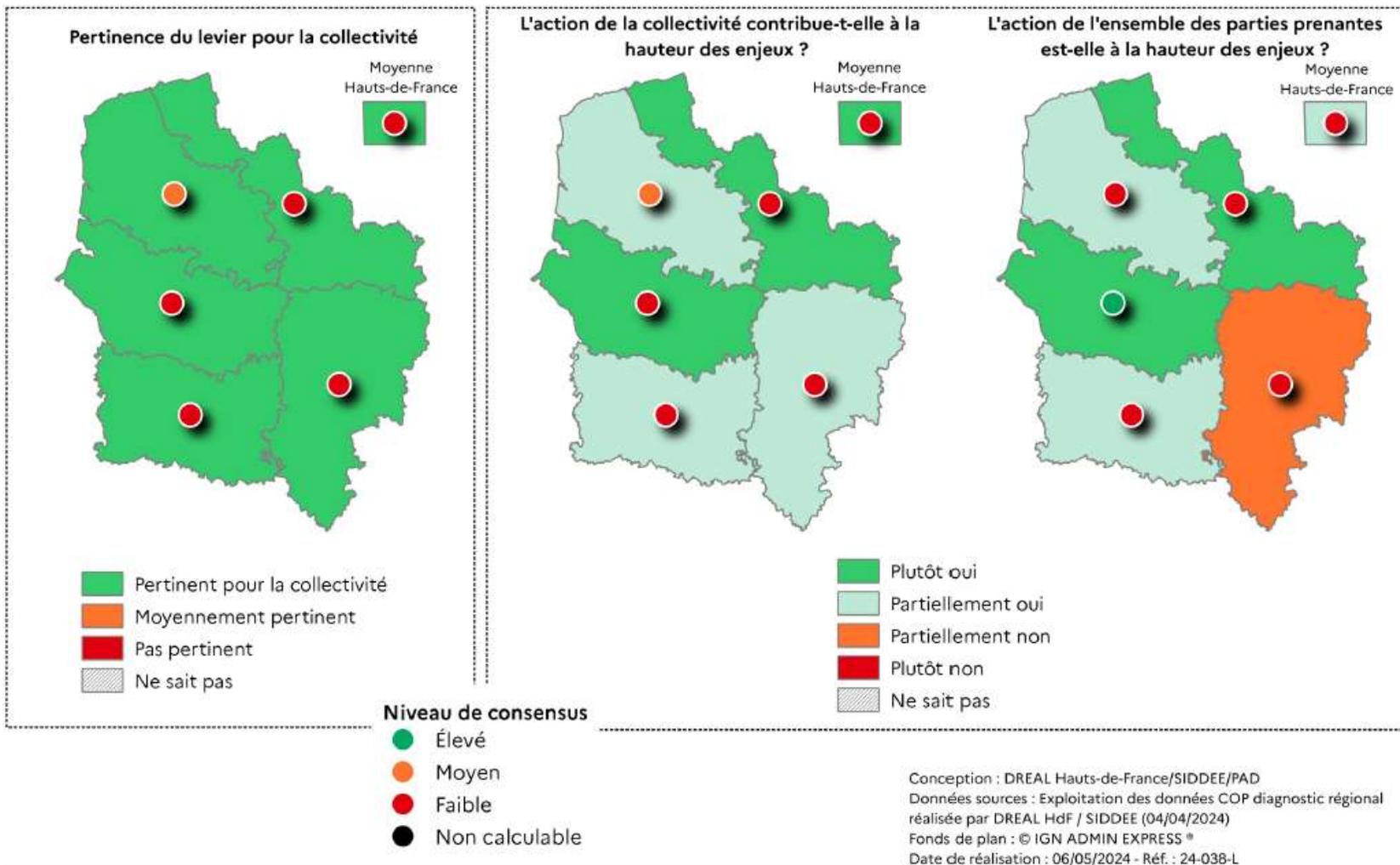
Levier 35 : Retours des EPCI et collectivités



Alimentation

35 – Loi Egalim
Climat et résil.

Levier 35 : Retours des EPCI et collectivités



Alimentation : synthèse

Levier 35 : Loi Egalim / climat et résilience : la pertinence est partagée mais une évaluation de l'action au regard des enjeux mitigée. Le renseignement de la base doit être amélioré. De fait, l'état des lieux indique un taux faible du respect de réglementation. Le déploiement et le renforcement des PAT apparaissent comme une des conditions clefs pour l'atteinte des objectifs.

Le levier 35 doit faire l'objet d'un groupe de travail thématique à part entière. Dans la phase à venir, le travail des leviers à la main des collectivités territoriales étant privilégié, les leviers agriculture ne seront pas travaillés en tant que tels. L'activation du levier alimentation est un préalable intéressant pour engager les chantiers agriculture.